

S'approprier son rôle de membre de la CSSCT

1 journée

7 h en présentiel

EN INTRA ENTREPRISE

600 € HT / personne

Modalités : contacter
sguilbaud@racine.eu

Délai d'accès : 2 mois

OBJECTIFS

#1

S'approprier son rôle de membre élu de la commission santé, sécurité et conditions de travail,

#2

Bénéficier d'une approche juridique en matière de prévention des risques professionnels,

#3

Comprendre l'articulation entre le CSE et la CSCCT,

#4

Comprendre le fonctionnement au quotidien de la CSSCT en lien avec ses attributions.

PUBLIC VISÉ

Dirigeants d'entreprise, Ressources humaines, Elu CSSCT.

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

PRÉREQUIS

Aucun

MOYENS D'ÉVALUATION

Evaluation des compétences acquises via un quizz de fin de formation

MOYENS PEDAGOGIQUES

Formation théorique et pratique

Méthode participative

Support pédagogique remis au bénéficiaire de la formation

INTERVENANTS



Géraud d'HUART, Avocat Counsel,

Spécialiste en droit du travail

Cabinet Racine Nantes

PROGRAMME

INTRODUCTION

PARTIE I – NOTIONS JURIDIQUES DE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

I. Les principes généraux applicables en matière de prévention des risques professionnels

1. les normes applicables en matière de prévention des risques
2. Les principes généraux de prévention
3. L'élaboration et la mise en œuvre de la politique de prévention dans l'entreprise

II. Les interlocuteurs en matière de prévention des risques professionnels

1. Le système français de prévention des risques et ses principaux acteurs
2. Les ressources internes et externes à l'UES en matière de prévention des risques

PARTIE II – FONCTIONNEMENT DE LA CSSCT ET ARTICULATION AVEC LES ATTRIBUTIONS DU CSE

I. Articulation entre les attributions du CSE et celle de la CSSCT

1. La CSSCT, délégataire de compétence du CSE
2. Les attributions que le CSE ne peut déléguer

II. Fonctionnement de la CSSCT au quotidien : les réunions périodiques

1. Périodicité et objet des réunions
2. Déroulement pratique des réunions
3. Rôle du secrétaire de la CSSCT

PARTIE III – ATTRIBUTIONS ET MOYENS DE LA CSSCT DU CSE

I. Attributions de la CSSCT

1. Attributions générales en matière de santé, sécurité et conditions de travail
2. Attributions spécifiques en matière de santé, sécurité et conditions de travail

II. Moyens des membres de la CSSCT

1. Attributions générales en matière de santé, sécurité et conditions de travail
2. Attributions spécifiques en matière de santé, sécurité et conditions de travail